

**REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE**

**WILAYA DE SKIKDA**

**DIRECTION DE L'ADMINISTRATION LOCALE**

**NIF:099721230510046**

**AVIS D'ATTRIBUTION PROVISoire  
DES MARCHES**

Conformément aux dispositions de l'article 65 du décret présidentiel N° 15/ 247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et les délégations du service public et la loi N°23-12 du 06/08/2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics, La direction de l'administration locale de la Wilaya de Skikda, porte à la connaissance de l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'avis d'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales relatif à l'acquisition des camions nacelles .

Parus sur le journal **el asima news** en date du **22/06/2025** et sur le journal national en date du **23/06/2025**.

Après analyse et vérification des offres, Les résultats se présentent comme suit :

<b>N° PLIS</b>	<b>LOTS</b>	<b>ENTREPRISE</b>	<b>MONTANT TTC (DA)</b>	<b>DELAIS</b>	<b>CRITERE DE CHOIX</b>
<b>02</b>	<b>l'acquisition des camions nacelles</b>	<b>SARL DAR EDDIAF MOTORS chabira mourad abd el kader NIF 00101610042675</b>	<b>33.600.000.01</b>	<b>90 jours</b>	<b>Note Technique <b>81.13 pts</b> Le deuxième moins disant après désistement par le Moins disant</b>

La direction de l'administration locale de la Wilaya Skikda invite les participant a l'appel d'offres ceux d'entre eux qui sont intéressés, de se rapprocher de ses services, au plus tard trois 03 jours à compter du premier jour de la publication de l'avis d'attribution provisoire, à prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres.

Les Soumissionnaires contestataires peuvent introduire un recours auprès de la commission des marchés publics de la Wilaya de Skikda dans un délais de 10 jours à partir de la parution du présent avis sur la presse et ce en conformité avec l'article 82 du décret présidentiel n° 15/ 247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et les délégation de service public